



Conseil Supérieur de la Santé

Prix du Conseil Supérieur de la Santé 2018

« Science et Santé publique »

De 2012 jusqu'à 2016 le [Conseil Supérieur de la Santé \(CSS\)](#) a attribué chaque année un prix « Science et Santé publique », puis à partir de 2016 le CSS a décidé d'organiser ce prix tous les 2 ans. Ce prix est attribué à des personnes ayant défendu leur thèse de doctorat auprès d'une université belge au cours des 3 ans précédant l'année de la remise du prix. Le prix est publiquement annoncé et remis au lauréat lors d'une réunion du Collège du CSS. En 2018, le prix s'élèvera à 2000€.

L'appel à candidatures pour le prix 2018 est officiellement lancé et se clôturera le

01 mars 2018

Règlement

Aucune restriction n'est imposée quant à la faculté d'origine du candidat. Le sujet de la thèse doit être en relation directe avec la Santé publique et l'un des domaines d'activité du CSS, à savoir :

- Santé mentale et facteurs psychosociaux;
- Facteurs environnementaux physiques (radiations ionisantes, non ionisantes et autres) ;
- Facteurs environnementaux chimiques ;
- Nutrition, alimentation et santé, y compris sécurité de la chaîne alimentaire et microbiologie de l'alimentation ;
- Sang et dérivés sanguins, cellules, tissus et organes d'origine humaine et animale ;
- Vaccination, infectiologie et maîtrise des infections ;
- Cosmétologie et appareils cosmétiques, y compris la chirurgie esthétique ;
- Public Health Genomics.

L'invitation à dépôt de candidature sera publiée sur notre site web et transmise aux universités. Des affiches seront réalisées et une invitation électronique sera envoyée avec un lien éventuel vers les universités.

Les candidatures doivent être introduites au plus tard le 01 mars 2018 auprès du secrétariat du Conseil, à l'attention de Madame F. Berthault (florence.berthault@sante.belgique.be).

La proclamation officielle du prix aura lieu lors d'une réunion du Collège du Conseil.

Dossier de candidature

Les documents suivants doivent être introduits par mail **sous forme de pdf** :

1/ un résumé en anglais de la thèse de doctorat (10 pages maximum) ;

2/ une justification en anglais contenant le point de vue du candidat sur les critères suivants (qui serviront de base à l'évaluation par le jury)

- l'originalité, la méthodologie et la justesse scientifique de la thèse ;
- la pluridisciplinarité, la technicité et la difficulté de réalisation ;
- l'applicabilité pratique et l'impact potentiel en Santé publique,

(10 lignes maximum pour chacun des 3 critères de sélection) en y ajoutant

- les publications scientifiques du candidat;

3/ la thèse de doctorat;

4/ le CV du candidat (pour autant qu'il ne figure pas dans la thèse de doctorat) ;

5/ un document établi par les autorités universitaires dont il ressort que la thèse de doctorat a été défendue avec fruit et **à quelle date**. La thèse doit avoir été défendue en public durant les années académiques 2015 à 2017.

Recevabilité administrative, sélection et jury

1/ Le secrétariat et le Bureau du Conseil évaluent la recevabilité administrative en ce compris

- le lien avec la santé publique et l'un des domaines d'activité du Conseil.

2/ Les dossiers retenus sont tous évalués par un jury composé d'experts du Conseil dans les différents domaines d'activités du Conseil (président, vice-président ou expert du domaine). Les membres du jury doivent être exempts de conflits d'intérêts (de lien de parenté avec le candidat, et ne pas être associé (même en tant que co-auteur) aux publications liées aux travaux défendus).

3/ Critères d'évaluation appliqués par le jury :

- originalité et justesse scientifique de la thèse;
- aspects pluridisciplinaires du travail, technicité et difficulté de réalisation du protocole ou de la méthodologie utilisée;
- applicabilité pratique des résultats et impact potentiel en Santé publique.

L'évaluation s'effectue dans un premier temps sur la base du résumé anglais et du document de justification (documents 1 et 2).

En outre, il sera tenu compte de :

- la qualité du lay-out et de la mise en page des 2 documents susmentionnés.

Un classement est établi sur la base de la somme arithmétique des cotations aux différents critères (10 points par critère), convertis sur 80 points. Ce classement permet de sélectionner 4 candidats (5 si ex-aequo). Le jury peut se réunir afin de délibérer des points et du classement.

4/ Défense orale des 4 (5) premiers candidats sélectionnés par le jury (prévue en septembre 2018), éventuellement élargie à d'autres personnes intéressées. Cette défense consistera en une présentation de 10 minutes et 5 minutes de questions/réponses au cours de laquelle le jury évaluera :

- la qualité de la présentation orale y compris le support écrit et les réponses aux questions du public (PowerPoint en anglais, présentation orale en anglais, français ou néerlandais) (20 points) ;

Annonce publique des résultats et remise du prix

Sur la base de la proposition du jury, le Collège attribuera alors le prix.

Un communiqué de presse sera diffusé (prévu pour le mois de octobre).

Lauréats

2012

Le premier prix a été attribué à Mme Heidi THEETEN pour son travail intitulé : « *Assessment of immunization programs through serological surveys and immunization coverage studies : implication for vaccination policy in Flanders, Belgium* ».

Le second prix a été attribué à Mr Pieter VAN DEN ABEELE pour son travail intitulé : « *Modulation of the intestinal mucosal microbiota by functional foods using novel in vitro and in vivo models* ».

2013

Le premier prix a été attribué à Mr. Ambroos STALS pour son travail intitulé : « *Molecular Detection of Noroviruses in Ready-to-eat Foods and Fruit Products* »

Le second prix a été attribué à Mr Robert HILBRANDS pour son travail intitulé : « *Immune Monitoring in Type 1 Diabetic Recipients of Defined Beta Cell Grafts: Contribution to Assess Clinical Outcome* ».

2014

Le prix a été attribué à Mme. Stien VANDENDRIESSCHE pour son travail intitulé : « *Molecular Epidemiology of Livestock-associated Staphylococcus aureus in Animal and Human Populations in Belgium* ».

2015

Le prix a été attribué à Mr. Alexander van NUIJS pour son travail intitulé : « *Wastewater analysis as complementary approach for estimating illicit drug consumption in the general population* »

2016

Le prix a été attribué à Mme Kim Beernaert pour son travail intitulé: « *Identifying and addressing palliative care needs throughout the illness trajectory* »

2017

Pas de prix attribué en 2017 étant donné que le Bureau du CSS a décidé d'organiser un prix CSS biennal